

Communiqué de presse



Allianz Rendement 2015 : c'est du solide !

Bruxelles, le 15 octobre 2009. Profitant de la situation exceptionnelle sur les marchés obligataires européens, Allianz lance le nouveau fonds d'investissement Allianz Rendement 2015.

Pourquoi investir maintenant dans ce fonds ?

Nombre de grandes entreprises conservent des bilans sains. La crainte concernant la probabilité de défaut de ces entreprises paraît excessive aux gestionnaires du fonds.

Les rendements moyens des obligations privées et des obligations convertibles émises par les grandes entreprises européennes restent élevés*, en raison de la surestimation à la fois :

- du risque de faillite de ces entreprises
- du risque d'avoir des difficultés pour céder un titre.

La solidité de ce fonds repose sur les piliers suivants :

1. Un fonds obligataire à échéance fixe

Un fonds qui investit dans un large panier d'obligations privées et convertibles principalement européennes.

Une gestion active qui permet de s'assurer de la qualité des émetteurs tout au long de la vie du fonds.

Un portefeuille d'obligations ayant une échéance antérieure ou égale au 31 décembre 2015 où le fonds cherche à profiter des rendements élevés sans pâtir des effets de liquidité du marché.

En détenant les titres jusqu'à maturité, le fonds perçoit les coupons distribués et leur remboursement.

2. «Bonds-picking» - expertise reconnue de la société de gestion Oddo Asset Management – avec une analyse approfondie de chaque valeur, indépendante des agences de notation, pour sélectionner les entreprises dont la note ne reflète pas la qualité.

Le cœur de cible du fonds est constitué de :

- « Angés déchus » : notation récemment dégradée mais susceptible d'être rehaussée à moyen terme;
- « Investment Grade » décotées : notation à la limite de l'« Investment Grade » ** (BBB-) mais peu susceptible d'être dégradée;
- High Yield « Star Montantes » notation de qualité « High Yield »*** en phase de devenir « Investment Grade »**.

Le fonds pourra être investi dans des obligations non notées aux fondamentaux solides.

Allianz Belgium s.a.
Rue de Laeken 35
1000 Bruxelles

www.allianz.be

Entreprise d'assurances agréée sous le numéro de code 0097 pour pratiquer les branches «Vie» et «non Vie»
A.R. 04/07/79 - M.B. 14/07/79
A.R. 19/05/95 - M.B. 16/06/95
Branche 26 (CBFA 22/08/06 - M.B. 28/08/06)

Tél. : +32 2 214.61.11
Fax : +32 2 214.62.74

TVA : BE 0403.258.197
RPM Bruxelles

Compte financier n° 310-0140765-07



Notations et rendements moyens des obligations privées européennes

	S&P/Fitch	Moody's	Rendements*	
Risque faible sur l'émetteur	AAA	Aaa	3.3%	Investment Grade**
	AA	Aa2	3.6%	
	A	A2	4.4%	
Cœur de cible du portefeuille. Peut évoluer en fonction des conditions du marché	BBB	Baa2	5.3%	HighYield***
	BB	Ba2	12.6%	
	B	B2	16.6%	
Risque élevé sur l'émetteur	CCC	Ca	24.2%	

*Source Bloomberg du 19/08/2009. Les performances du passé ne garantissent pas des performances futures.

**Titres dont la notation est de qualité supérieure ou égale à BBB-

***Titres dont la notation est de qualité strictement inférieure à BBB-

Des filtres successifs sur l'échéance et les émetteurs des obligations permettent aux gestionnaires du fonds d'offrir une structure de qualité !

Période de souscription

Par l'intermédiaire exclusif des courtiers professionnels indépendants, les personnes intéressées peuvent souscrire à ce fonds jusqu'au **31 décembre 2009** (sauf clôture anticipée).

Annexe

Fiche d'information financière

Contact presse

Thierry Constant - 02/214 65 96 – thierry.constant@allianz.be

Qui est Allianz ?

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 155.000 collaborateurs au service de 75 millions de clients.

En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

Allianz Rendement 2015 est un contrat d'assurance de la branche 23 (classe de risque 3 sur une échelle croissante de 0 à 6) commercialisé par Allianz, et lié au fonds d'investissement FR0010790451. La politique d'investissement et l'objectif de Allianz rendement 2015 sont décrits dans la fiche d'information financière.

Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier.

* Les performances du passé ne garantissent pas des performances futures

** Titres dont la notation est de qualité supérieure ou égale à BBB-

*** Titres dont la notation est de qualité strictement inférieure à BBB-

Réserve

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.